

Page : 1/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit r-CK-MB
- · Code du produit 12000887, 12000888, 12000889, 12000890
- · Emploi de la substance / de la préparation Demi-produit
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Bio-Rad Laboratories (Canada) Ltd.

2403 Guenette

Montreal, Quebec H4R 2E9

Canada phone: 514-334-4372 fax: 514-334-0872

· Service chargé des renseignements : CSD_Techsupport@bio-rad.com

· Numéro d'appel d'urgence: 514-334-4372

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- · Éléments d'étiquetage
- Éléments d'étiquetage SGH n'est pas applicable
- · Pictogrammes de danger n'est pas applicable
- · Mention d'avertissement n'est pas applicable
- · Mentions de danger n'est pas applicable

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci après et avec des additifs non dangereux
- · Composants contribuant aux dangers: n'est pas applicable
- Indications complémentaires :

Contient des constituants ajoutés de source animale.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et assurer un suivi approprié.
- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation oculaire.

(suite page 2)



Page : 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 1)

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Manipuler en tant que potentiellement infectieux.
- Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Recueillir par moyen mécanique.

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont :

Désinfectant

· Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : selon désignation produit
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Pour de plus amples informations concernant les conditions de stockage, consulter la notice d'emballage.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)



Page : 3/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 2)

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Observer les pratiques de bio-sécurité usuelles de manipulation des matériaux infectieux.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc synthétique

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les proprié · Indications générales.	tés physiques et chimiques essentielles
· Aspect:	
Forme :	solide
Couleur :	blanc
· Odeur :	Inodore
· valeur du pH:	Non applicable.
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité :	non déterminée
· Solubilité dans/miscibilité av	vec
l'eau :	soluble
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances soli	ides : 100 %

(suite page 4)



Page : 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 3)

· Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- des yeux : Effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

- · Catégories cancérogènes
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 5)



Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 22.06.2020 Date d'impression: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

· Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Traiter et éliminer les déchets en respectant les réglementations nationales, régionales ou locales en vigueur.

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport		
· Numéro ONU · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	Non réglementé	
 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT/TMD, ADR ADN, IMDG, IATA 	Non réglementé Non réglementé	
· Classe(s) de danger pour le transport		
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Non réglementé	
· Groupe d'emballage · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	Non réglementé	
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.		
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.		
· "Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé	

15 Informations relatives à la réglementation

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) 7365-45-9 acide 4-(2-hydroxyéthyl)pipérazine-1-yléthanesulfonique 616-91-1 acétylcystéine 9048-46-8 albumines du sérum sanguin
 - · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)



Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.06.2020 Révision: 22.06.2020

Nom du produit r-CK-MB

(suite de la page 5)

· Prescriptions nationales :

Ce produit a été classifié en accord avec les critères de danger des Règlements sur les Produits Contrôlés et la fiche de données de sécurité contient toutes les informations requises par ces règlements.

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Environmental Health and Safety.
- · Contact :

If a Diagnostic Group product. If a Life Science Research product. Environmental Health and Safety Environmental Health and Safety

4000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA

2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547, USA

1(510) 724-7000 1(510) 741-1000

- · Date of preparation / last revision 22.06.2020 / -
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CAF